

Informations rentrée

ETUDIANTS EN CYCLE INGENIEUR

1. Téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'INSA Rennes
2. Dates de retour du dossier d'inscription :

Année	Etudiants concernés	Date retour du dossier d'inscription
1 ^{re} année	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) avant le 11 juillet	Le plus tôt possible et avant le 16 juillet
	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 11 juillet	Avant le 15 août
	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 15 août	Contactez la Scolarité, et envoyez dossier le plus tôt possible
2 ^e année	Etudiants admis définitivement (pas sur liste d'attente)	Avant le 12 juillet
3 ^e année	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente)	Le plus tôt possible et avant le 15 août
	Etudiants admis définitivement et tardivement après le 15 août	Contactez la Scolarité, et envoyez le dossier le plus tôt possible
4 ^e année	Etudiants admis définitivement	Avant le 15 août

Tout étudiant n'ayant pas restitué le dossier à la date indiquée sera considéré comme démissionnaire.
En cas de retard ou de démission, bien vouloir nous prévenir par mail : scol@insa-rennes.fr.

3. Dossier à retourner par mail : **inscriptions@insa-rennes.fr** en insérant la photo JPEG dans le dossier ou en la joignant dans le mail si pas possible. A retourner en 1 seul document au format suivant : NOM-PRENOM-année.pdf

Exemple : 1^{re} année ingénieurs : NOM-PRENOM-1A.pdf
2^e année ingénieurs : NOM-PRENOM-2A.pdf
3^e année ingénieurs : NOM-PRENOM-3A.pdf
4^e année ingénieurs : NOM-PRENOM-4A.pdf

Les autres pièces devront être remises obligatoirement le jour de l'inscription y compris la notification de bourses, sauf pour les étudiants résidant à l'étranger qui devront envoyer le dossier et les pièces jointes par mail (1 seul fichier nommé comme ci-dessus)

Pour tout renseignement complémentaire, la Scolarité sera à votre disposition à partir du 20 août 2021
La présence sur la chaîne d'inscription est obligatoire pour tous les étudiants ayant confirmé l'acceptation de l'admission.

Afin d'éviter les files d'attente, il est impératif de respecter les horaires de convocation.

Il est inutile de se présenter à l'accueil avant l'heure d'ouverture de la chaîne d'inscription. Les retardataires peuvent être reçus jusqu'à la fermeture des chaînes.

En raison de la situation sanitaire des jours et créneaux horaires supplémentaires pourront être proposés pour les arrivées tardives d'étudiants. Des consignes supplémentaires seront apportées pour les étudiants étrangers ne pouvant se présenter les jours d'inscription.

MESURES SANITAIRES prises pour les inscriptions dans la halle :

- Les étudiants ne pourront pénétrer dans la halle qu'avec un seul accompagnant
- Port du masque obligatoire. Les étudiants et accompagnants devront être munis d'un masque avant leur arrivée.
- **Se munir d'un crayon**
- Respect des créneaux horaires afin d'éviter les files d'attente

- Respect du circuit intérieur dans la halle et des distances

Etudiants de 1^{re} année :

Etudiants étrangers de la filière internationale 1^{re} année (école d'été) :

Inscriptions : LUNDI 23 AOÛT 2021

Matin : installation en résidence.

Après-midi de 14H à 16H – Bureau O5 Scolarité – Bâtiment 2 RDC

Début des cours : Mardi 24 AOÛT 2021

Etudiants de 1re année : (inclus étudiants internationaux ex-spir)

Inscriptions : MARDI 31 AOÛT 2021 : Halle polyvalente

Début des cours : mercredi 1 septembre

Horaires			Ordre de convocation		
8H30	à	9H	A	à	A
9H	à	10H	B	à	B
10H	à	10H30	C	à	C
10H30	à	11H	D	à	D
11H	à	11H30	E	à	G
11H30	à	12H30	H	à	L
13H	à	13H30	M	à	M
13H30	à	14H00	N	à	P
14H	à	14H30	Q	à	S
14H30	à	15H	T	à	Z
15H	à	16H00	ETUDIANTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER		

Etudiants de 1re année Filière INSA-SciencesPo :

Inscriptions : MARDI 31 AOÛT 2020 : Halle polyvalente de 8H30 à 10H

Début des cours : mercredi 1 septembre

Etudiants de 2^{ème} année :

Nouveaux entrants :

Inscriptions : lundi 30 août 2021 de 8H30 à 9H : Halle polyvalente

Début des cours : mercredi 1^{er} septembre 2021

Réinscriptions

Filière Ingénieurs :

Réinscriptions : Mercredi 1^{er} septembre 2021 : Halle polyvalente

Début des cours : Lundi 6 septembre 2021

Horaires	Ordre de convocation
9H à 9H30	A à F
9H30 à 10H	G à P
10H à 10H30	Q à T
10H30 à 11H	U à Z

Filière 2^e année doubles diplômes INSA/Sciences Po

Réinscriptions : mercredi 1er septembre 2021 de 9H à 11H – Halle polyvalente
Début des cours : jeudi 2 septembre 2021

Etudiants de 3^e année :

Nouveaux entrants :

Département Informatique :

Inscriptions : lundi 30 août 2021 de 10H à 12H - Halle polyvalente
Début des cours : mardi 31 août après-midi

Département Génie Mathématique :

Inscriptions : lundi 30 août de 10H à 12H - Halle polyvalente
Début des cours : mardi 31 août 2021 après-midi

Départements EII-GCU-GMA-SGM-SRC :

Inscriptions : vendredi 3 septembre 2021 - Halle polyvalente
Début des cours : lundi 6 septembre 2021

Horaires	Ordre de convocation des départements EII-GCU-GMA-SGM-SRC
8H30- 9H	Départements EII
9H- 9H30	Département GCU
9H30 -10H	Département GMA
10H-10H30	Départements SGM
10H30 - 11H	Départements SRC
11H – 12H	Etudiants en provenance de l'étranger (tous départements)

Etudiants de 3^e année INSA-Euro-méditerranée

Inscriptions : Jeudi 2 septembre 2021 de 14H à 15H - Bâtiment 2 – Bureau des Relations Internationales

Début des cours : Lundi 6 septembre 2021

+ Réinscriptions des 3^e années :

Département GM (inclus les étudiants double diplôme INSA/SCIENCES PO)

Réinscription le lundi 30 août 2021 de 13H30 à 14H – Halle polyvalente
Début des cours : le mardi 31 août 2021

Départements : EII-GCU-GMA-INFO-SGM-SRC : inclus les étudiants double diplôme INSA/SCIENCES PO

Inscriptions : vendredi 3 septembre 2021 - Halle polyvalente
Début des cours : lundi 6 septembre 2021

Horaires	Ordre de convocation départements : EII-GCU-GMA- INFO-SGM-SRC
13H30-14H	A à G
14H - 14H30	H à M
14H30 – 15H	N à T
15H - 15H30	U à Z

Etudiants de 4^e année :

Nouveaux entrants (inclus les doubles diplômes) :

Inscriptions : lundi 30 août 2021 de 9H à 10H - Halle polyvalente

Début des cours : mardi 31 août 2021

Réinscriptions des 4^e années (inclus les doubles diplômes Sciences Po)

Réinscriptions : lundi 30 août 2021 – Halle polyvalente

Début des cours : mardi 31 août 2021

Horaires	Ordre de convocation
14H à 14H30	A à K
14H30 à 15H30	L à Z

Réinscriptions des étudiants de 5^{ème} année :

Réinscription : Mercredi 29 septembre 2021 – Bureaux 05 Scolarité – Bâtiment 2 RDC

Début des cours : Mercredi 29 septembre 2021 après-midi

Horaires	Ordre de convocation
9H à 9H30	A à L
9H30 à 10H	M à R
10H à 10H30	S à Z

Etudiants étrangers arrivant en programme d'échange :

Etudiants :	Jour et horaire	Lieu	Date des cours
Etudiants de 3 ^e et 4 ^e année	Jeudi 26 août 2021 13H30	Bâtiment 2, Bureau Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur
Etudiants de 5 ^e année	Jeudi 23 septembre 2021 à 9H	Bâtiment 2, Bureau Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur

Etudiants en formation par apprentissage :

Electronique-CDTI

- 3^e année : début des cours : Lundi 13 septembre 2021
- 4^e année : début des cours : lundi 27 septembre 2021
- 5^e année : début des cours : Lundi 11 octobre 2021

S'adresser au secrétariat de la Formation par alternance, Bâtiment 5 - Département des Humanités : e-cdti_fisa-rennes.fr

RECEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Seuls les étudiants admis (ayant confirmé leur admission) sont autorisés à télécharger le dossier d'Inscription.

La Scolarité n'accuse pas réception des dossiers

PROCEDURE D'INSCRIPTION pour les nouveaux entrants

- Règlement des droits d'inscription auprès de l'Agence comptable, vérification auprès de la Scolarité des données : adresse, bourses....
- Délivrance de la carte étudiant et des certificats de scolarité, de la carte multi-accès et restauration, du login et de l'adresse mail vous permettant de vous connecter au réseau informatique.
- Les étudiants pourront ensuite se rendre directement à la Résidence Bréhat et prendre possession de leur chambre.

Vous serez également accueilli(e) par l'amicale des élèves, et l'association sportive.

DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription sont à régler le jour de l'inscription.

- Par **carte bancaire** (de préférence),
 - Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INSA de Rennes
 - En espèces
 - Virement bancaire (conseillé pour le paiement des droits différenciés) pour le montant total sur le compte INSA (voir RIB INSA). Veuillez indiquer le NOM de l'Etudiant, le prénom dans le libellé du virement et fournir par mail à scol@insa-rennes.fr la preuve du versement effectué.
- | ○ **Etudiants extracommunautaires :**

L'INSA Rennes mettra en place les droits différenciés à la prochaine rentrée, nous vous invitons donc à prendre connaissance des modalités sur notre site internet : <https://www.insa-rennes.fr/cout-bourses.html>. Les étudiants règlent leurs droits le jour de l'inscription. Toutefois, vu le montant, nous conseillons aux étudiants de procéder à un virement administratif 10 jours avant le jour de l'inscription. (RIB figure ci-dessous). Les étudiants concernés par l'exonération partielle (résidents fiscaux en France ou étudiants ayant débuté leur scolarité avant la rentrée 2019 dans un Etablissement français sans rupture jusqu'à la rentrée 2021 devront apporter les justificatifs.

COTISATION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS : CVEC : 92 euros

Cette contribution annuelle est à régler par tous les **étudiants y compris ceux en apprentissage** en formation initiale, sauf...

- Les boursiers sur critères sociaux du CROUS
- Les boursiers du gouvernement français (BGF)
- Les étudiants bénéficiant du statut de réfugié
- Les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire
- Les demandeurs d'asile

Non concernés : les étudiants en formation continue ou ceux bénéficiant d'un contrat de professionnalisation.

Quel que soit votre statut vous devez fournir

- L'attestation d'acquittement
- Ou l'attestation d'exonération

Le paiement en ligne peut s'effectuer sur le site en ligne ci-dessous.

L'attestation sera à remettre à l'INSA avec votre dossier d'inscription ou le jour de l'inscription. Pour ceux qui l'auront obtenu, le n° CVEC devra figurer sur le dossier d'inscription.

Modalités d'obtention du Code CVEC :

A compter de mai.

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Le jour du rendez- vous pour votre inscription administrative, vous devez obligatoirement être en possession du certificat CVEC. Sans ce document, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.

BOURSES DU CROUS 2021/2022

- Fournir la notification de bourses conditionnelle le jour de l'inscription
- A défaut, l'étudiant est redevable de la totalité des droits d'inscription.
- Possibilité de fournir l'attestation après les inscriptions. L'étudiant doit s'acquitter des droits d'inscription, il devra ensuite présenter une demande de remboursement à la Scolarité en joignant un RIB.

Boursiers d'un CROUS hors Académie de Rennes :

La Scolarité se charge de faire la demande de changement auprès du CROUS de RENNES

SECURITE SOCIALE

- Les nouveaux entrants français restent rattachés au régime de leurs parents.
- Les étudiants français et étrangers précédemment entrés dans l'enseignement supérieur français sont basculés automatiquement à la CPAM de leur domicile.

Etudiants étrangers s'inscrivant pour la 1^{ère} fois dans l'enseignement supérieur en France

✚ Etudiants étrangers hors Europe et étudiants européens n'étant pas en possession de la carte européenne de santé.

- Pour vous inscrire à la Sécurité sociale en France, se connecter sur le site **etudiant-etranger.ameli.fr**. Il faudra fournir le certificat de scolarité délivré par l'INSA ainsi que les pièces demandées. Démarche à effectuer après l'inscription et le plus tôt possible.
- La date de prise en charge par la sécurité sociale française partira à compter du jour d'inscription à condition d'avoir bien effectué les démarches sur le site etudiant-etranger.ameli.fr
- Les étudiants qui arrivent avant les jours d'inscription sur le territoire français doivent s'assurer qu'ils bénéficient bien d'une couverture santé privée, n'étant pas encore affiliés à la sécurité sociale française.

✚ Etudiants étrangers européens en possession de la carte européenne de santé.

Les étudiants ne sont pas affiliés à la sécurité sociale française, ils n'ont pas à s'inscrire sur etudiant-etranger.ameli.fr

Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé auprès de l'organisme de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

✚ Etudiants extracommunautaires :

L'INSA Rennes mettra en place les droits différenciés à la prochaine rentrée, nous vous invitons donc à prendre connaissance des modalités sur notre site internet : <https://www.insa-rennes.fr/cout-bourses.html>. Les étudiants règlent leurs droits le jour de l'inscription. Toutefois, vu le montant, nous conseillons aux étudiants de procéder à un virement administratif 10 jours avant le jour de l'inscription. (RIB figure ci-dessous). Les étudiants concernés par l'exonération partielle (résidents fiscaux en France ou étudiants ayant débuté leur scolarité avant la rentrée 2019 dans un Etablissement français sans rupture jusqu'à la rentrée 2021 devront apporter les justificatifs.

VISAS ET CARTES DE SEJOUR ETUDIANTS ETRANGERS :

➔ Etudiants étrangers : Ressortissants de l'E.E.E. et de l'Union Européenne

A leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité, ainsi que la carte européenne de santé couvrant toute l'année universitaire.

➔ Etudiants étrangers : non ressortissants de l'E.E.E. et de l'Union Européenne

A leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport avec un visa long séjour mention étudiant ou d'une carte de séjour pour les étudiants déjà présents sur le territoire français.

En parallèle à la candidature INSA, les étudiants étrangers résidant hors Union Européenne doivent engager des démarches auprès de l'espace C.E.F (campus France) de leur pays.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>

SANTE : les étudiants devront penser à faire une photocopie de leur carnet de santé, renseigner la fiche infirmerie et se conformer aux modalités d'envoi.

EMPLOIS DU TEMPS : les emplois du temps sont consultables sur ADE/Campus via l'ENT par les étudiants lorsqu'ils sont inscrits. Les emplois du temps de la 1^{ère} semaine sont affichés en principe par département dans le hall et le couloir enseignement du Bâtiment 2

FERMETURE DE LA SCOLARITE : La Scolarité est fermée à compter du 24 juillet jusqu'au 19 août 2021 Les mails peuvent être envoyés à l'adresse scol@insa-rennes.fr, ils seront tous traités à la réouverture de la Scolarité.

REINSCRIPTIONS : Les étudiants doivent prendre connaissance de la procédure de réinscription en ligne figurant sur l'intranet.

RIB INSA POUR EFFECTUER UN VIREMENT

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation
10071	35000	00001004832	92	
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1350	0000 0010 0483 292	
Titulaire du compte INST NAL SCIENCES APPLIQ AGENT COMPTABLE INSA 20 AV.DES BUTTES DE COESMES CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7 - FRANCE				